



الوكالة الوطنية لتطويع الاستثمار
Agence Nationale de Développement de l'Investissement
National Agency for Investment Development

Le dispositif Algérien de soutien à l'investissement



Structuration du code

- Principes directeurs
- Garanties
- Incitations
- Facilitations
- Institutions d'accompagnement



Principes directeurs

- Caractère horizontal du code (tous les secteurs , hors secteur amont des hydrocarbures)
- Soutien aux activités de production de biens et de services (activités non éligibles fixées par la loi)
- Traitement transparent et équitable (critères d'éligibilité fixés par la loi)
- Traitement identique des IDE et investissements domestiques
- Automaticité des avantages (éligibilité fixée par la loi)
- Modulation des avantages (selon la localisation, le secteur d'activité et l'importance)
- Octroi des avantages pour les périodes de réalisation et d'exploitation
- Encouragement au réinvestissement (soutien aux extension, aux délocalisations et aux réhabilitations)
- Bénéfice cumulé des différents dispositifs (dispositifs sectoriels ou prévus par le droit commun)
- Transférabilité des avantages (possibilité de cession des actifs - capital technique sous régime privilégié)



Garanties

- Non rétroactivité des lois (respect des droits acquis)
- Garantie de transfert des capitaux (après versement des impositions dues)
- Protection contre la réquisition administrative (sauf cas prévus par la loi)
- Protection par les conventions internationales (convention de protection et convention fiscale)
- Recours institutionnel, juridictionnel et/ou arbitral



Les incitations (1)

Modulation des avantages

- Avantages communs : Investissements courants de production de biens/services non exclus (Nord, Hauts Plateaux & Sud)
- Avantages supplémentaires : Activités privilégiées et/ou créatrices d'emplois : tourisme, industrie et agriculture (avantages fixés dans les dispositifs sectoriels ou dans le droit commun)
- Avantages exceptionnels : Investissements d'intérêt national, octroyés dans le cadre de la convention d'investissement



Les incitations (2)

Contenu des avantages

1- phase de réalisation :

- exonération de : Droits de Douane, TVA, Droits de Mutation, TPF, DE, Taxe Foncière,
- exonérations ou réduction de toutes impositions à caractère fiscal et parafiscal, de subventions, aides ou soutiens financiers, (les projets d'intérêt national les projets d'intérêt national)
- régime d'achats en franchise pour les biens et matières entrant dans la production des biens bénéficiant de l'exemption de la TVA.
- Fds d'appui pour travaux d'infrastructures extra muros (investissements dans les zones ou d'intérêt national);
- réduction du montant de la redevance locative annuelle de la concession :
 - de 90% (Nord),
 - à 1 DA/m² pendant :
 - 10 ans pour HP & autres zones à développer
 - 15 ans pour les Wilayas du Grand Sud
 - de 50 % du montant de la redevance domaniale au-delà de ces périodes (HP, Z.à.D & Sud)

2- Phase d'exploitation : pour 03 ou 05 ans (Nord), 10 ans (HP, Sud & Z.à.D), jusqu'à 10 pour les projets d'intérêt national

- exonération de : l'IBS, TAP;
- abattement de 50 % sur redevance locative annuelle

- ✓ Octroi de crédits bancaires
- ✓ Bonification du taux d'intérêts applicable aux prêts bancaires de : 3% (Industrie) et 4,5 % (Tourisme)
- ✓ Dispositif de garantie des crédits bancaires



Facilitations et accompagnement

- Information, orientation, assistance & accompagnement des investisseurs
- Mise en place du guichet unique décentralisé
- Enregistrement des investissements
- Collecte et promotion des opportunités et potentialités d'investissement
- Recherche de partenaires potentiels pour le compte de l'investisseur

Agence Nationale de Développement de l'Investissement

- Des Structures centrales respectivement dédiées:
 - à la promotion et à la communication
 - à la facilitation et à l'assistance
 - aux IDE et aux grands projets
 - au suivi

- Des Guichets uniques décentralisés, pour :
 - la gestion des avantages
 - l'accomplissement des formalités
 - le soutien à la création d'entreprises
 - la promotion territoriale

Plus d'informations ? Contacter l'ANDI ...



www.andi.dz



direction@andi.dz



213 (0) 23 73 85 98/80
213 (0) 23 73 85 75

Pour ceux qui voient loin, l'Algérie c'est tout près

Merci de votre attention